

# JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

## LA GOUVERNANCE DES JURIDICTIONS

La Garde des sceaux, Ministre de la Justice, va présenter, après l'été, son projet de loi de programmation de la Justice.

Ce projet de loi n'aborde pas des problématiques de nature à améliorer le fonctionnement des juridictions et de renforcer leur efficacité, notamment leur gouvernance.

Aujourd'hui, les juridictions sont gérées par les magistrats et non, comme dans l'ensemble des ministères, par des fonctionnaires.

Les magistrats sont formés pour « dire le droit » et non pour occuper des fonctions de gestionnaires. Cette situation prive les juridictions de centaines de magistrats (si on ajoute ceux exerçant en administration centrale), expliquant en partie la « lenteur » de la Justice.

**Le syndicat JUSTICE CGC revendique la gestion administrative des juridictions pour les directeurs des services de greffe judiciaires, fonctionnaire de catégorie A.**

L'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des juridictions ne peut venir qu'en confiant aux directeurs des services de greffe judiciaires la gestion de celles-ci. Ce n'est pas aux magistrats d'accomplir cette mission.

La justice doit prendre modèle, pour sa gestion, sur ce qui se fait pour les hôpitaux :

**Un directeur des services de greffe judiciaires** chargé de la gestion et de la conduite générale, ayant autorité sur l'ensemble du personnel, ordonnant les dépenses et les recettes et étant responsable du bon fonctionnement de tous les services.

**Un directoire** chargé d'approuver le projet judiciaire, préparer le projet de juridiction et conseiller le directeur dans la gestion et la conduite de la juridiction.

**Un conseil de surveillance** comprenant des représentants des collectivités, des représentants des magistrats et des personnels judiciaires, des représentants des avocats et des représentants des usagers chargés de se prononcer sur les orientations stratégiques et exercer un contrôle sur la gestion.

**Le statut quo n'est plus possible, la gestion des juridictions par les magistrats est catastrophique (dépenses inopportunes, gestion des impayés, etc.) et met en péril le bon fonctionnement de celles-ci.**

**Nous rencontrons, en ce moment, un certain nombre de députés afin de leur présenter notre projet et les sensibiliser en vue du dépôt d'amendements lors de l'étude du texte en commission.**

**Nous invitons tous les directeurs(trices) des cours et tribunaux à se saisir, avec nous, de ce dossier symbolique, gage d'une meilleure gestion des juridictions et de l'avenir de notre corps.**

**Si vous partagez nos idées, n'hésitez pas à nous contacter pour faire entendre votre voix aux prochaines élections professionnelles.**

**Le Bureau**